

Stratégie Education & Protection de l'enfance¹ 2025-2030



Une éducation inclusive et de qualité, alliée à une protection efficace contre les violences, l'exploitation et les abus, constitue un levier majeur pour briser le cycle de la pauvreté, réduire les inégalités et favoriser l'autonomisation. Investir dans ces deux domaines, c'est contribuer à bâtir des sociétés plus sûres, justes et résilientes. Entre 2022 et 2024, La DCI a soutenu 60 projets dans ce domaine, via des partenariats bilatéraux et multilatéraux, mobilisant 11,8 millions d'euros – soit 26 % de ses ressources – et touchant plus de 500 000 enfants et jeunes vulnérables.

DEFIS A L'ECHELLE GLOBALE

Bien que les engagements nationaux et internationaux aient permis des avancées notables en matière de protection et d'accès à l'éducation, des efforts restent nécessaires pour garantir une éducation inclusive et de qualité pour tous et renforcer les dispositifs de protection dédiés aux enfants vulnérables. Dans le domaine de l'éducation, malgré l'accès quasi universel à la scolarisation, la situation reste préoccupante dans les pays en développement, les pays les moins avancés et en crise. Les défis sont multiples : pénurie d'enseignants qualifiés (15 millions sont nécessaires en Afrique subsaharienne), faibles acquis scolaires (90 % des enfants africains âgés de 10 ans ne comprennent pas ce qu'ils lisent), discriminations persistantes envers les filles dans les formations tertiaires, hausse du nombre d'enfants touchés par les crises (222 millions en âge de scolarisation), et des financements insuffisants. En cohérence avec l'ODD4 de l'Agenda 2030, la DCI privilégie l'accès équitable à une éducation de qualité, en soutenant le principe de continuum éducatif et en ciblant les populations les plus démunies, les filles, les handicapés et les réfugiés/déplacés.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, la DCI s'aligne avec les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) et adopte une approche fondée sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant. Dans ce volet, malgré des avancées notables (recul de 51 % de la mortalité des moins de 5 ans depuis 2000), seuls un tiers des ODD liés à l'enfance progressent suffisamment, et les défis restent immenses : près de 1,4 milliard d'enfants n'ont pas accès à la protection sociale et il faudrait 300 ans, au rythme actuel, pour éradiquer le mariage d'enfants. Le manque de données (520 millions d'enfants exclus des statistiques) freine l'évaluation des progrès. Par ailleurs, 450 millions d'enfants vivent dans des zones de conflit ou sont déplacés et sont privés d'une aide humanitaire suffisante.

¹ La DCI se réfère à la définition de l'Unicef « La protection de l'enfance fait référence à la lutte contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements infligés aux enfants, y compris l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la traite et le travail des enfants et les pratiques traditionnelles préjudiciables, comme les mutilations génitales féminines/ l'excision et le mariage des enfants. »

DEFIS DANS LES REGIONS DE COOPERATION

Au niveau régional, la DCI s'appuie sur les consultations de ses partenaires et une analyse des contextes nationaux pour orienter son appui. Au Sahel, la protection de l'enfance est mise à mal par les crises multidimensionnelles, en particulier au Niger, au Mali et au Burkina Faso, où plus d'un million d'enfants sont déplacés. Les mariages précoces (76 % des filles mariées avant 18 ans au Niger), l'exploitation des enfants talibés au Sénégal, la fermeture de plus de 1 650 écoles au Mali et l'insécurité généralisée exposent les enfants aux violences, au travail forcé et à la déscolarisation.

En Afrique australe et de l'Est, les défis structurels liés à la pauvreté extrême – touchant plus de 80 % de la population au Burundi et à Madagascar – limitent sévèrement l'accès aux infrastructures éducatives. Les enfants sont fréquemment confrontés aux violences domestiques, au mariage précoce, et au trafic humain, dans un contexte de vulnérabilité économique et climatique croissante.

En Afrique du Nord et au Liban, de profondes inégalités, des obstacles économiques et socioculturels, ainsi qu'une forte exposition aux violences freinent l'accès à une éducation de qualité. L'UNICEF estime que plus de 4 enfants sur 5 y sont victimes de violences, et 14 millions sont déscolarisés. L'abandon scolaire touche particulièrement les filles, et de nombreux enfants réfugiés sont exclus des services éducatifs, notamment au Liban, où le conflit et la crise économique ont entraîné la fermeture d'écoles, des déplacements massifs et une paupérisation accrue des familles.

PRINCIPAUX ENGAGEMENTS

Éducation et protection des filles vulnérables : La quasi-parité observée parmi les bénéficiaires des programmes d'éducation et de protection lors du précédent bilan est une performance encourageante. Une attention encore plus poussée sera portée à la protection des filles contre les violences, ainsi qu'à la promotion de leur accès à l'enseignement secondaire, aux filières scientifiques et technologiques, au numérique et à l'enseignement supérieur.

PROGRAMME PHARE : Education et protection des filles

La DCI, qui a mis en place ce programme-phare à partir de 2022, a atteint une quasi-parité chez les bénéficiaires soutenus (48% de filles sur la période 2022-2024). Cet engagement en faveur de la protection et de l'autonomisation des filles sera poursuivi au cours de la période, en plaçant l'éducation secondaire, tertiaire et la protection des violences basées sur le genre (VBG), comme principaux leviers de changement et d'autonomisation.
--

L'inclusion des enfants et des jeunes discriminés : Une attention renforcée sera portée aux enfants en situation de handicap, encore très peu représentés dans le précédent bilan (0,4 % des bénéficiaires EPE). Les interventions en faveur des enfants migrants, réfugiés ou déplacés seront également consolidées et adaptées (accompagnement scolaire, apprentissage des langues et mobilisation des communautés locales dans leur suivi).

L'appui aux enfants en situation de rue ou privés d'état civil sera poursuivi. Par ailleurs, les partenaires de la DCI seront incités à associer davantage les enfants concernés à la définition et à l'évaluation des services afin de garantir leur participation effective.

Résilience des enfants dans les contextes de crise : Les crises et les conflits ont des effets dévastateurs sur la protection des enfants, les exposant à la violence, aux déplacements forcés, à l'exploitation et à la déscolarisation. Face à cette réalité, la DCI a observé qu'une part significative de son aide d'urgence (32%) était consacrée à l'éducation et à la protection lors du dernier bilan. Dans des zones d'intervention, comme le Sahel et le Liban, où les crises prolongées compromettent durablement le fonctionnement des systèmes éducatifs, la DCI entend renforcer son soutien aux programmes d'éducation en situation d'urgence. Les dispositifs de "safe schooling", visant à faire de l'école un espace sûr et protecteur pour les enfants, seront plus particulièrement appuyés. De même, l'utilisation de la technologie pour assurer la continuité pédagogique sera encouragée

Renforcement et transfert de compétences : Dans une logique de renforcement des capacités locales et de durabilité des actions, la montée en compétence des acteurs, enseignants et encadrants, sera systématiquement renforcée. Un module obligatoire sur la sauvegarde des enfants mineurs sera également institué pour l'ensemble des partenaires, afin d'harmoniser les standards de prévention et de protection. De plus, une attention particulière portera sur l'amélioration du ratio d'encadrement, jugé insuffisant lors du dernier bilan avec seulement 10 000 professionnels formés pour 500 000 enfants bénéficiaires.

Diversité des partenariats : Dans le prolongement de sa politique de localisation de l'aide et des engagements d'Istanbul (2016), la DCI a dédié 38 % de ses financements en éducation et protection de l'enfance à des acteurs locaux de la société civile. Cette dynamique, garante de pérennité, sera renforcée sur la période, tout en maintenant un appui ciblé aux agences multilatérales spécialisées (Unicef, HCR).

